

Compte rendu de la réunion publique dédiée aux commerçants du 7^e et portant sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 –

Réunion organisée à la Mairie du 7^e par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement

Lundi 15 avril 2024 – 19h30

Participants

- **Rachida DATI**, Ministre de la Culture, Maire du 7^{ème} arrondissement de Paris
- **Josiane GAUDE**, Adjointe au Maire, chargée de la coordination de l'action municipale, de toutes les questions relatives aux Commerçants, aux relations avec les usagers et aux Anciens Combattants
- **Jean LAUSSUCQ**, Conseiller de Paris, chargé du Budget, de l'Urbanisme, de la Caisse des Ecoles et Logement
- **Christophe POISSON**, Adjoint au Maire, chargé de la Culture, du Sport et de la Santé
- **Bruno DELGADO D'IMPERIO**, Adjoint au Maire chargé des Conseils de quartiers et aux Associations
- **Marguerite CHEVREUL**, Adjointe au maire, chargée des Affaires Sociales, intergénérationnel et aux relations avec les cultes

- **Francis PALOMBI**, Président de la Confédération des commerçants de France.
- **Laure BRUNET-RUINART**, Déléguée générale de la Confédération des commerçants de France
- **Pierre BOSCHE**, Vice-Président du SNCAO (commerces en objet d'art)
- **Gérald BARBIER**, Premier Vice-Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris, en charge du commerce
- **Martine DODINET**, représentant le Président de la FACAP, Monsieur Thierry VERON (Fédération des associations de commerçants et artisans parisiens)

- **Jean-André LASSERRE**, Directeur du programme InTerLUD chez Logistic Low Carbon
- **Jean-Philippe ELIE**, Chargé de projet programme InTerLUD chez Logistic Low Carbon

- **Corentin JOUSSERAND**, Chef de Projet à la DGE (Direction Générale des Entreprises, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle)

- **Pierre BELMAN**, Président de MYD'L (entreprise française spécialisée dans les travaux d'accessibilité, partenaire de la Confédération des Commerçants)
- **Olivier GARDETTE**, Collaborateur (MYD'L)

La réunion a rassemblé plus de 150 commerçants du 7^{ème} arrondissement.

Mot d'introduction de Josiane GAUDE

Josiane GAUDE rappelle que Rachida DATI a souhaité organiser cette première réunion publique dédiée aux commerçants du 7ème arrondissement. Elle remercie les commerçants présents en grand nombre.

Elle rappelle que les Jeux se dérouleront à Paris du **26 juillet au 11 août pour les Olympiques**, et du **28 août au 8 septembre pour les Paralympiques**. La Préfecture de Police a annoncé un dispositif de sécurité structuré autour de quatre niveaux de sécurisation : **le périmètre organisateur, le périmètre de protection SILT** (Sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme), **le périmètre rouge et le périmètre bleu**.

Ces périmètres seront activés chaque jour de compétition, 2h30 avant le début des épreuves, jusqu'à 1 heure après celles-ci, avec **des restrictions de circulation automobile** dans les périmètres rouges, et des **déviations pour les flux de transit** dans les périmètres bleus. Les piétons et les cyclistes conserveront cependant leur accès aux périmètres concernés sans justificatif.

Toutefois, **pendant la cérémonie d'ouverture (26 juillet) et les jours précédents, un périmètre rouge élargi sera mis en place, nécessitant une dérogation spécifique pour y accéder**. Sur cette période, et seulement cette période, une dérogation spécifique via la plateforme de police sera nécessaire pour accéder au périmètre rouge élargi, que ce soit en véhicule, à pied ou à vélo.

Josiane GAUDE revient ensuite sur **les différentes mesures spécifiques qui s'appliqueront pour les commerçants durant les Jeux** :

➤ **Ouverture dominicale**

Josiane GAUDE indique que **les commerces établis dans le 7ème arrondissement auront la possibilité exceptionnelle d'ouvrir leurs portes les dimanches durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques, du 15 juin au 30 septembre 2024**.

Les commerçants désireux de bénéficier de cette dérogation sont encouragés à soumettre leur demande dès maintenant auprès de la préfecture de région. Pour de plus amples informations et pour entamer les démarches nécessaires, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

➤ **Livraisons**

Josiane GAUDE rappelle que dans **le périmètre rouge**, la circulation motorisée **sera interdite sauf dérogation**.

Cependant, les **livraisons seront autorisées** tout au long des Jeux Olympiques et Paralympiques. Pour les livraisons à pied ou à vélo, aucun justificatif ne sera requis. Pour celles effectuées en vélos cargos, un contrôle de sûreté sera réalisé aux points d'entrée spécifiquement prévus dans le périmètre.

Les livraisons effectuées en véhicules motorisés sont à privilégier en dehors de l'activation des périmètres rouges. Toutefois, elles pourront également être réalisées pendant cette période, mais uniquement après avoir obtenu une dérogation via la plateforme dédiée de la Préfecture de Police.

Dans **le périmètre bleu**, la circulation motorisée dite de "transit" sera interdite. Cependant, les **livraisons seront autorisées** sans nécessité de dérogations spécifiques pendant toute la durée des Jeux. En cas de contrôle effectué par les forces de police, le conducteur devra être en mesure de justifier son accès dans le périmètre bleu en présentant un **justificatif** de livraison, une attestation de l'employeur, ou tout autre document approprié.

➤ **Plateforme de dérogation**

Josiane GAUDE indique que la plateforme dédiée de la Préfecture de Police permettant d'obtenir une dérogation de circulation dans le **périmètre rouge** sera accessible à partir du 10 mai.

Elle ajoute que **le lien d'accès à cette plateforme sera diffusé sur tous les supports de communication de la Mairie du 7e dès sa mise en ligne.**

➤ **Parking privatif**

Dans les périmètres **bleu** et **rouge**, l'accès aux parkings des commerces sera **possible** pendant toute la période des Jeux Olympiques et Paralympiques. Cependant, cela nécessitera la présentation d'un **justificatif** tel qu'une attestation de l'employeur, et/ou l'enregistrement sur la plateforme dédiée.

Josiane GAUDE précise que si un parking privé se trouve sur le parcours d'une course sur route, il ne sera pas accessible pendant le passage de cette dernière.

Josiane GAUDE précise que les mesures annoncées ci-dessus sont sujettes à être modifiées ultérieurement sur décision de la Préfecture de Police.

Intervention de Rachida DATI

Rachida DATI prend la parole à la suite de Josiane GAUDE et salue toutes les personnes présentes pour cette réunion. Elle remercie en particulier Monsieur Francis PALOMBI, Président de la Confédération des commerçants de France, sans qui la tenue de cet événement n'aurait pas été possible.

Rachida DATI rappelle que depuis l'été 2023, elle a organisé plusieurs réunions publiques à ce sujet, à l'image de la réunion du 11 janvier 2024, en présence du Préfet de Police, Monsieur Laurent NUNEZ, afin de fournir aux habitants toutes les informations pertinentes sur les répercussions des Jeux sur leur vie quotidienne.

Le Maire rappelle que la newsletter, incluant les conséquences des Jeux sur l'arrondissement, est envoyée chaque vendredi aux habitants et commerçants du 7^e. Elle invite les personnes qui n'y sont pas encore inscrites à contacter les collaborateurs présents dans la salle ou à envoyer un email à l'adresse suivante : rachida.dati@paris.fr. Rachida DATI rappelle qu'elle est, ainsi que l'ensemble des élus du 7^{ème}, à la disposition de tous pour répondre à leurs questions sur les Jeux et les accompagner dans leurs démarches.

Rachida DATI ajoute que plusieurs lettres d'informations ont été distribuées depuis la dernière réunion publique du 11 janvier, et précise qu'une lettre spécifique destinée aux commerçants a été remise à chacun d'eux à l'entrée de la salle. Cette lettre d'informations pour les commerçants est désormais disponible sur le site de la Mairie du 7^e, au lien suivant : <https://cdn.paris.fr/paris/2024/04/16/lettre-jop-commerçants-avril-2024-ILZU.pdf>

Une nouvelle lettre d'informations sera diffusée à tous les résidents et commerçants du 7ème arrondissement dès que la plateforme de la Préfecture de Police sera opérationnelle, à partir du 10 mai, conformément aux dernières annonces gouvernementales.

Intervention de Francis PALOMBI

Francis PALOMBI tient à rappeler que c'est à l'initiative de Rachida DATI que cette première réunion publique dédiée aux commerçants du 7ème arrondissement a été organisée. Il exprime sa gratitude envers les nombreux commerçants qui ont honoré de leur présence cet événement inaugural.

Francis PALOMBI présente la Confédération des Commerçants de France et précise qu'elle regroupe 42 organisations du commerce dont 24 Fédérations Professionnelles de branche et 17 membres associés, tous secteurs d'activité confondus. Cela représente 450 000 TTPE et TPE indépendantes du commerce, et plus d'un million d'emplois.

S'agissant des Jeux Olympiques et Paralympiques, Francis PALOMBI rappelle que la **Confédération des Commerçants a mis en place depuis le début de l'année 2024 une Commission dédiée aux Jeux afin de recueillir les besoins et les demandes des commerçants.**

Francis PALOMBI salue le fait que la confédération des commerçants de France a beaucoup travaillé avec la Préfecture de Police de Paris et le Préfet de la Région Île-de-France afin d'obtenir l'ouverture dominicale des commerces durant la période des Jeux pour la majorité des arrondissements parisiens, à commencer par le 7^e.

Il indique que la Confédération des Commerçants de France se tient bien sûr à la disposition des commerçants du 7^e pour les accompagner dans leurs démarches et pour les aider à faire de ces Jeux une opportunité pour leur établissement.

Josiane GAUDE remercie Monsieur PALOMBI pour son intervention et invite ensuite les interlocuteurs de Strategy Low-Carbon, **Monsieur Jean-André LASSERRE** et **Monsieur Jean-Philippe ELIE**, à présenter leur plateforme « **JOptimiz** », conçue pour assister les livreurs et les commerçants dans l'optimisation de leurs livraisons en périmètre bleu durant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Jean-André LASSERRE et Jean-Philippe ELIE présentent l'application JOptimiz, développée dans le cadre du Programme InTerLud, soutenu et financé par le gouvernement dans le cadre de l'appel à projet du Ministère de la Transition Écologique.

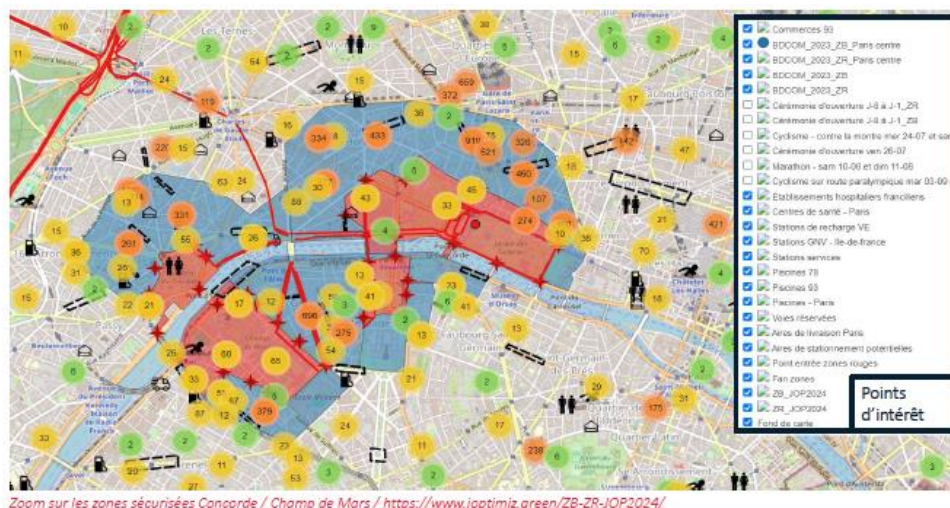
Monsieur LASSERRE rappelle que **l'approvisionnement des commerces pendant les Jeux sera à n'en pas douter l'un des enjeux majeurs pour les Parisiens**, qu'il s'agisse des produits alimentaires, des produits nécessaires pour le bon fonctionnement des hôpitaux ou des interventions d'urgence dans les copropriétés à la suite d'une panne, par exemple.

Il explique que **JOptimiz** peut aussi être présentée comme une plateforme web d'outils numériques regroupant **4 outils à disposition des commerçants du 7^e**. Il ajoute que JOptimiz a été pensée pour l'ensemble des commerces de Paris et qu'elle est testée depuis plusieurs mois.

1. Visualiz : La carte interactive

Il s'agit d'une carte interactive affichant les commerçants du 7^{ème} ainsi que tous les points de livraisons. Par ailleurs, Monsieur LASSERRE indique que cette carte interactive tient compte, en temps réel, des ajustements nécessaires des restrictions sécuritaires liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

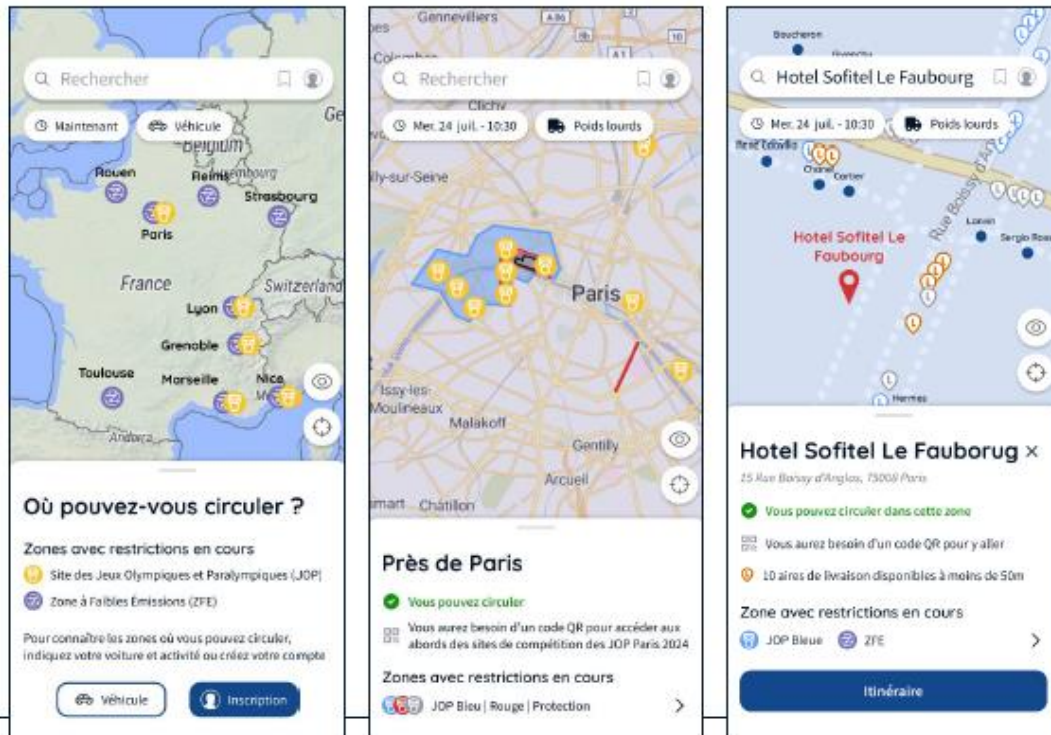
Monsieur LASSERRE ajoute que Visualiz prendra également en compte les **185 kilomètres de voies réservées au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques en Île-de-France** qui seront **fermées à la livraison car dédiées exclusivement aux athlètes et personnalités**.



2. Itinériz : Le Calcul d'itinéraire

Jean-Philippe ELIE prend ensuite la parole pour faire une présentation d'Itinériz. Il explique qu'il s'agit d'un **outil de calcul d'itinéraire prenant en compte les périmètres de sécurité et prévoyant ainsi les éventuelles difficultés de circulation.**

Il ajoute que cet outil pourra également **localiser en temps réel les aires de livraison disponibles**, facilitant le travail des livreurs pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.



3. CirQliz : le QR Code spécial périmètre bleu

Monsieur LASSERRE revient ensuite sur l'application CirQliz, développée en lien avec la Préfecture de Police, qui délivre un QR code spécial périmètre bleu afin de simplifier les contrôles en périmètres bleus.

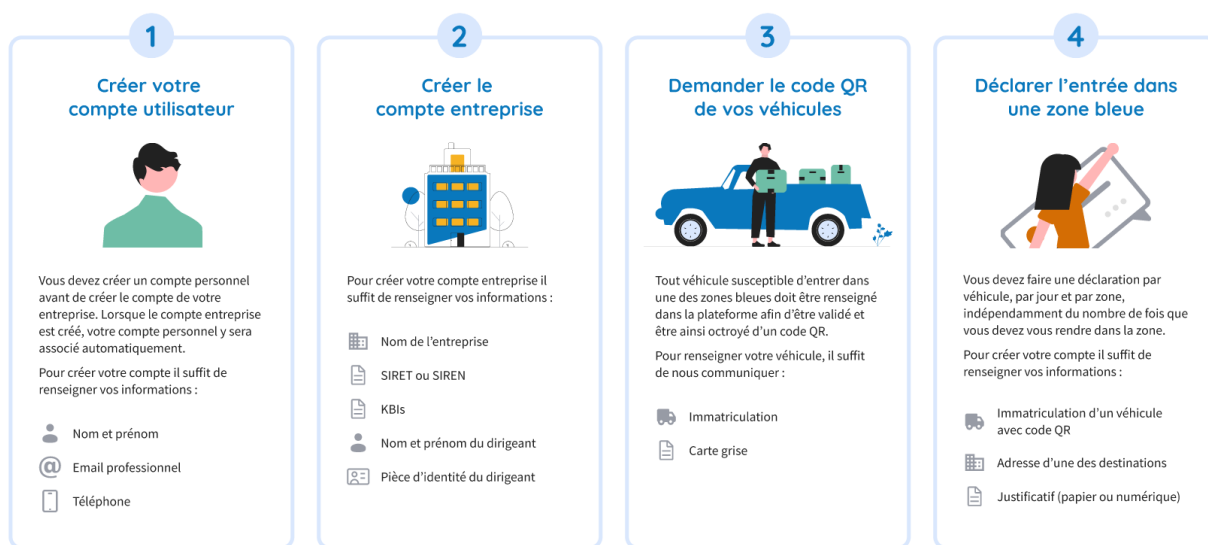
Monsieur LASSERRE précise qu'en scannant ce QR code, les forces de l'ordre pourront vérifier en quelques secondes le besoin des livreurs d'entrer dans un périmètre bleu, ce qui aidera à maintenir un flux de circulation plus fluide pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Pour rappel, les véhicules motorisés peuvent rentrer dans une zone bleue si leurs conducteurs ont un motif légitime, mais la circulation dite de transit n'y sera pas autorisée.

Monsieur LASSERRE conclut en indiquant que **si l'utilisation du QR code généré par CirQliz ne sera pas obligatoire, celle-ci est fortement recommandée pour toutes les livraisons.**

Comment déclarer son entrée en zone bleue ?

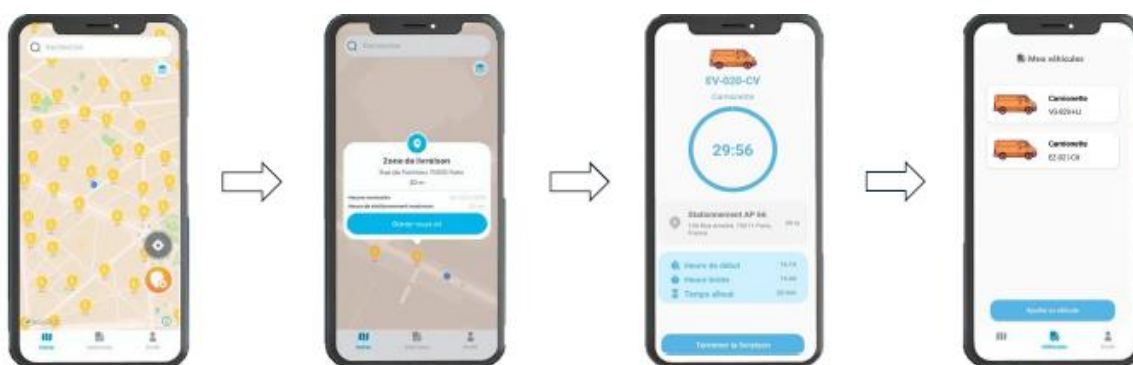
Je m'inscris à CirQliz



4. Numéris : le Disque numérique

Monsieur LASSERRE présente ensuite le quatrième volet de l'application Joptimiz. Il s'agit de Numéris, un disque numérique qui permettra aux livreurs de localiser en temps réel les aires de livraison disponibles dans les zones bleues.

De plus, cet outil a été conçu pour que les livreurs puissent également déclarer leur stationnement sur la zone de livraison afin de simplifier la logistique pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.



- **A noter** : l'inscription sur JOptimiz sera possible à partir du 26 avril.
- **Pour plus d'informations, les commerçants peuvent écrire à l'adresse lujop@logistique-du-quotidien.fr et consulter le site d'InterLud : <https://www.interlud.green/jop-la-logistique-du-quotidien>**

Interventions sur l'accessibilité des commerces durant les JOP

Intervention de Monsieur Corentin JOUSSERAND, chef de projet à la Direction Général des Entreprises (ministère de l'Economie) :

Monsieur Corentin JOUSSERAND remercie la Mairie du 7^e et la Confédération des Commerçants pour l'invitation à cette réunion.

Il indique aux commerçants présents que les Jeux représentent l'opportunité de réaliser des travaux d'accessibilité dans leur commerce afin d'accueillir les habitants et touristes en situation de handicap, notamment moteur.

Il présente ensuite le **Fonds Territorial d'Accessibilité**, un dispositif d'aide mis en place par l'Etat. Ce Fonds, doté d'une enveloppe de 300 millions d'euros, est **destiné à l'ensemble des établissements privés recevant du public de 5^e catégorie.**

Le Fonds permet de financer des travaux de mise en accessibilité : installation d'une rampe d'accès, travaux pour agrandir la largeur des couloirs, suppression d'une marche à l'entrée du commerce, mise en place d'une signalétique adaptée.

Monsieur JOUSSERAND précise que l'Etat peut ainsi financer 50 % des dépenses engagées pour les équipements et les travaux de mise en accessibilité de chaque commerce, dans une limite de 20 000 €.

- **Retrouvez toutes les informations sur le Fonds Territorial d'Accessibilité en cliquant sur le lien suivant : [Fonds territorial d'accessibilité - Agence de services et de paiement \(ASP\) \(asp-public.fr\)](http://asp-public.fr)**

Intervention de Monsieur Olivier GARDETTE, de la société MYD'L :

Monsieur Olivier GARDETTE prend la parole au nom de Monsieur Pierre BELMAN, président de MYD'L, une société partenaire de la Confédération des Commerçants proposant un large choix de solutions pour rendre plus accessible chaque commerce.

Monsieur GARDETTE remercie le Maire du 7^e pour l'organisation de cette réunion.

Il indique qu'il se tient à la disposition des commerçants du 7^e afin de les aider à monter leurs dossiers pour obtenir des aides liées au Fonds Territorial d'Accessibilité, et invite les commerçants présents à se rendre sur [le site de MYD'L](#) ou à contacter l'entreprise par téléphone au 01 80 96 36 80.

Josiane GAUDE remercie Messieurs JOUSSERAND et GARDETTE pour leurs interventions respectives et souligne que **la Mairie du 7^e se tient également à la disposition des commerçants de l'arrondissement afin de les accompagner dans leurs démarches de mise en accessibilité de leurs commerces.**

Partie question-réponses des commerçants

1) Question d'un commerçant

Question : Est-ce que le Musée Rodin, la Tour Eiffel ou d'autres sites resteront ouverts pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques ?

Réponse du Maire : Effectivement, tous ces lieux demeureront ouverts au public. Cependant, il est impératif de considérer les préoccupations relatives à la sécurité, ainsi que la possibilité que les périmètres de sécurité puissent subir des ajustements. En cas de menace sérieuse sur la sécurité, le Préfet de Police a déjà indiqué qu'il pourrait adapter les périmètres en conséquence.

2) Question d'un commerçant

Question : Un feu d'artifice est-il prévu à la Tour Eiffel le 14 juillet ?

Réponse du Maire : Toutes les célébrations sont maintenues, néanmoins, la tenue d'un feu d'artifice à la Tour Eiffel est sujette à la décision du Maire de Paris.

Le Maire souligne que les dispositions quant aux capacités d'accueil pour la cérémonie officielle pourraient être ajustées sur instruction du Préfet de Police, à la suite d'une évaluation approfondie de la situation sécuritaire.

3) Question d'une commerçante

Question : À quel moment les périmètres de sécurité seront-ils déployés ?

Réponse du Maire : Plusieurs périmètres de sécurité seront instaurés une semaine avant le début de la cérémonie d'ouverture des Jeux, programmée pour le 26 juillet, soit le 19 juillet. Cette mesure préventive est prise dans le but de garantir la sécurité de cet événement inédit par son ampleur et ses modalités. Sur cette période, et seulement cette période, une dérogation spécifique via la plateforme de police sera nécessaire pour accéder au périmètre rouge élargi, que ce soit en véhicule, à pied ou à vélo.

A partir du 26 juillet, les périmètres de compétition, rouge et bleu seront installés jusqu'au 11 août compris, date de fin des Jeux Olympiques. Les mêmes périmètres seront réactivés à partir du 30 août et jusqu'au 8 septembre dans le cadre des Jeux Paralympiques.

Le Maire invite l'ensemble des participants à consulter la page du site de la Mairie du 7^e dédiée aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Retrouvez toutes les informations sur les périmètres de sécurité mis en place dans le cadre des JOP en cliquant sur le lien suivant : <https://mairie07.paris.fr/pages/informations-jop-2024-24324>

4) Question d'un commerçant

Question : Est-il prévu que la cérémonie du 14 juillet se tienne sur l'avenue Foch ?

Réponse du Maire : Effectivement, l'organisation de la cérémonie sur l'avenue Foch est actuellement envisagée. Cependant, Rachida DATI souligner que des adaptations pourraient être nécessaires en fonction du contexte et des impératifs de sécurité. Ces ajustements seront décidés sur la base des

recommandations et des directives émises par la Préfecture de Police de Paris, dans le souci de garantir le bon déroulement de l'événement et la sécurité des participants.

5) Question d'un commerçant

Question : Les clients auront-ils accès au périmètre rouge ?

Réponse du Maire : Oui, les clients pourront accéder au périmètre rouge à pied ou à vélo. Pour ceux qui seraient amenés à se déplacer en voiture, le Maire rappelle qu'il leur sera nécessaire d'obtenir une dérogation sur la plateforme mise à disposition par le Préfet de Police et accessible à partir du 10 mai.

6) Question d'une commerçante

Question : À quel moment sera-t-il communiqué au périmètre rouge élargi pour la cérémonie d'ouverture des Jeux ?

Réponse du Maire : Cette information est d'ores et déjà disponible sur le site de la mairie du 7^{ème}. Le Maire rappelle qu'elle veille à ce que toutes les informations essentielles concernant les répercussions des Jeux sur l'arrondissement soient régulièrement mises à jour sur le site Internet de la mairie du 7^e et dans les différents livrets qui ont été distribués aux habitants et aux commerçants.

7) Question d'un commerçant

Question : Mon commerce est situé au niveau du Champ de Mars. Actuellement, un montage est en cours, perturbant considérablement notre organisation. Serons-nous indemnisés pour la perte d'exploitation subie ?

Réponse du Maire : Le Maire rappelle qu'en 2016, elle avait déjà aidé certains commerçants, qui avaient pu bénéficier d'une indemnisation en raison de l'installation d'une fan-zone pour l'Euro de football. Cependant, une réelle perte d'exploitation, basée sur des critères spécifiques, doit être démontrée. **Rachida DATI réitère sa volonté d'examiner cette question en lien avec les autorités compétentes et à soutenir les commerçants subissant une perte d'exploitation dans l'ensemble de leurs démarches.**

Concernant les montages en cours, le Maire affirme qu'elle adoptera une position ferme et sanctionnera tout abus lié à une exploitation excessive. Des mesures seront prises contre tout comportement abusif.

Elle cite l'exemple récent du Grand Palais Ephémère, autour duquel plusieurs dépôts sauvages avaient été observés. A la demande du Maire, les agents de la Police Municipale étaient intervenus pour verbaliser les entreprises responsables de ces dépôts sauvages. Elle indique que la même logique s'applique pour tout débordement lié aux montages des infrastructures utilisées pour les Jeux.

8) Question d'un commerçant

Question : Quelles seront les stations de métro fermées ?

Réponse du Maire : A l'heure actuelle, la seule station de métro dans le 7^e qui pourrait faire l'objet d'une fermeture est « Invalides », en raison de sa présence au sein d'un périmètre de compétition, même si

cela n'a pas été confirmée. Rachida DATI ajoute que cette décision relève de la Préfecture de Police de Paris.

9) Question d'un commerçant

Question : En ma qualité de commerçant alimentaire, je me préoccupe du cas d'une cliente âgée de 94 ans, qui ne pourra pas acquérir de QR code car elle ne possède pas de téléphone portable. Comment les personnes âgées ou celles dépourvues de téléphone portable pourront-elles s'adapter à cette nouvelle exigence ?

Réponse du Maire : Rachida DATI indique que toutes les personnes confrontées à des difficultés techniques ou numériques pourront solliciter l'assistance de la Mairie.

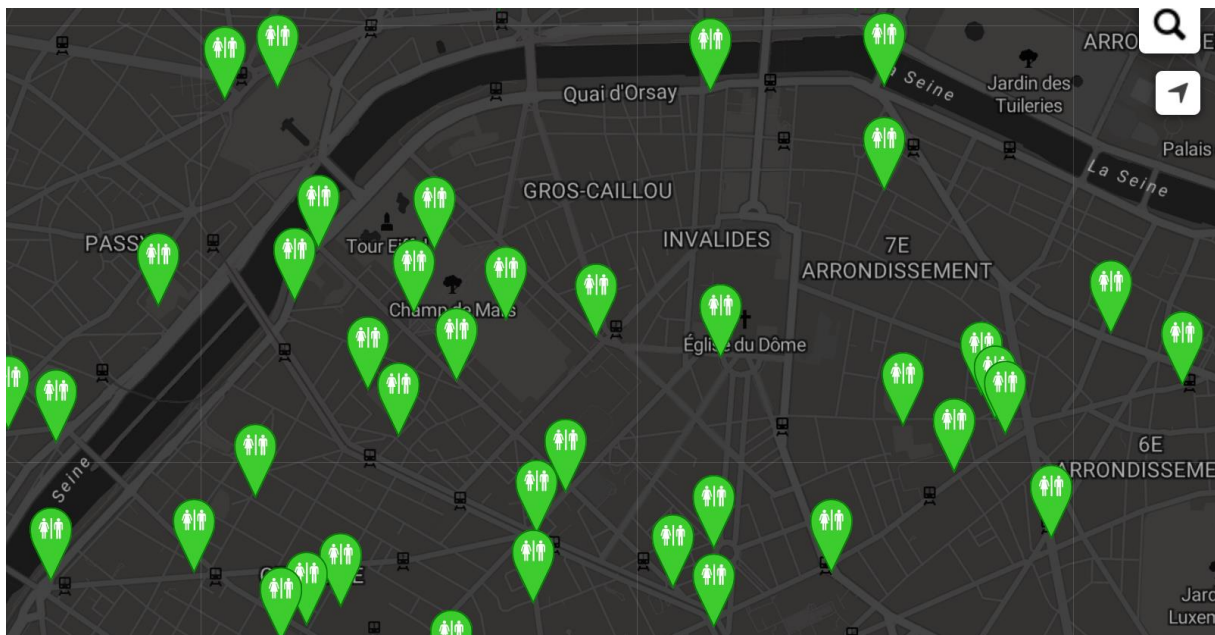
Dans le cas où la visite en personne à la mairie s'avère impossible, le Maire indique que des agents de la Mairie pourront se rendre directement auprès des personnes concernées. Elle souligne que cela s'inscrit dans une démarche comparable avec l'engagement de proximité observé durant la période de crise sanitaire liée à la Covid-19.

10) Question d'une commerçante

Question : En tant que commerçante, je m'inquiète de la possible saturation des toilettes des commerçants en raison de l'affluence touristique massive attendue. Pouvez-vous nous assurer que des mesures seront prises pour répondre à cette préoccupation ?

Réponse du Maire : Le Maire explique que de nombreuses installations sanitaires supplémentaires seront mises en place à l'intérieur des emprises de Paris 2024, à proximité directe des sites de compétition, afin que les spectateurs puissent bénéficier d'une offre adaptée.

Elle ajoute que l'emplacement des toilettes et sanisettes publiques dans le 7^{ème} arrondissement seront communiqués dans le compte rendu de la réunion.



*Carte des toilettes et sanisettes publiques dans le 7^e arrondissement
(source : données de la Ville de Paris accessibles en Open Data et mises à jour le 17 avril 2024).*

11) Question d'un commerçant

Question : En tant qu'hôtelier situé avenue de la Bourdonnais, je m'interroge sur les mesures à prendre en cas d'urgence. Que recommandez-vous dans de telles situations ?

Réponse de Bruno DELGADO D'IMPERIO : La plateforme prévoit des procédures pour gérer les situations d'urgence sur présentation d'un justificatif spécifique. Il ajoute que les forces de l'ordre feront une analyse au cas par cas afin de laisser passer les personnes concernées par une urgence médicale, comme cela est déjà le cas pour une manifestation sportive d'ampleur ou pour un concert.

Rachida DATI rappelle l'importance de la sécurité dans les actions entreprises par le Préfet de Police. Elle souligne la nécessité de préserver la sécurité des résidents et des commerçants plutôt que de prendre le risque d'une augmentation de la menace sécuritaire en adoptant une approche plus permissive.

12) Question d'un commerçant

Question : Serait-il envisageable que le périmètre rouge le long des quais de Seine soit soumis à des restrictions plus strictes que celles observées lors des précédents Jeux Olympiques et Paralympiques ? Dans cette optique, quelles mesures seront prises pour les touristes ? Est-il prévu d'offrir une indemnisation pour les commerçants impactés ?

Réponse du Maire : Le jour de la cérémonie d'ouverture et quelques jours auparavant, il est prévu que le périmètre rouge le long des quais soit soumis à des contrôles plus rigoureux. Dans cette perspective, les piétons et les cyclistes seront aussi tenus de présenter des QR codes. Aussi, les touristes seront également invités à s'inscrire sur la plateforme dédiée pendant cette période afin de se conformer aux exigences de sécurité.

Rachida DATI ajoute que la Préfecture de Police a bien identifié cette problématique et que des solutions seront présentées à partir du 10 mai, date de mise en ligne de la plateforme.

S'agissant des commerçants affectés par les restrictions du périmètre rouge lors de la cérémonie d'ouverture et de la possibilité d'indemnisation, le Maire indique qu'elle va solliciter les autorités compétentes afin d'obtenir des clarifications sur ce sujet.

13) Intervention de Gérard BARBIER de la CCI de Paris

Monsieur Gérard BARBIER, 1^{er} vice-président de la CCI de Paris, indique qu'à l'heure actuelle, aucun dispositif n'est prévu pour indemniser les pertes d'exploitation. La demande en ce sens a déjà été adressée au Préfet de Police par la CCI. Cependant, la CCI s'engage à accompagner les commerçants dans la constitution de dossiers de demande d'indemnisation. De plus, un numéro d'urgence dédié sera mis en place prochainement pour répondre aux besoins des commerçants.

Rachida DATI remercie Monsieur BARBIER pour son intervention et réitère sa volonté de soutenir les démarches entreprises pour les commerçants du 7^{ème} arrondissement qui seront victimes d'une perte d'exploitation générée par les restrictions liées aux Jeux. Elle encourage également chaque commerçant à lui adresser un courrier en cas de constat d'anomalie ou de contraintes subies, notamment en lien avec des travaux.

14) Question d'un commerçant

Question : Nous avons des livraisons à effectuer pour deux établissements situés dans la zone rouge. Quelles sont les démarches à suivre dans ce cas ?

Réponse du Maire : Rachida DATI ajoute que pour réaliser des livraisons en véhicule motorisé dans la zone rouge, il faudra se rendre sur la plateforme dédiée afin d'y effectuer les formalités nécessaires. Dans la plupart des cas, le bon de commande pourrait être accepté comme pièce justificative pour l'accès au périmètre rouge, d'après les informations transmises par la Préfecture de Police à l'heure actuelle.

15) Question d'un commerçant

Question de Philippe BIANCO, établi rue Augereau : Notre entreprise, avec ses 14 véhicules opérant à travers Paris, a pris la décision de fermer ses portes au mois d'août afin de prévenir d'éventuels problèmes découlant des Jeux Olympiques et Paralympiques. Toutefois, nous nous inquiétons de la possibilité pour nos employés de rejoindre notre établissement en voiture, situé rue Augereau. Quelles dispositions seront prises à cet effet ?

Réponse du Maire : Le Maire remercie Monsieur BIANCO pour sa question et souligne que ses préoccupations font écho à plusieurs courriers qu'elle a reçus ces dernières semaines.

Elle précise que là encore, c'est le système de QR code mis en place via la plateforme de la Préfecture de Police qui permettra aux employés de bénéficier d'une dérogation pour circuler en véhicule motorisé au sein d'un périmètre rouge, et notamment jusqu'à la rue Augereau lorsque celle-ci se trouvera en zone rouge, c'est-à-dire le jour de la cérémonie d'ouverture.

16) Question d'une commerçante

Question : Serons-nous en mesure de recevoir des places pour assister à la cérémonie ou aux Jeux Olympiques et Paralympiques ?

Réponse du Maire : Pour l'instant, cette question relève de la compétence de l'Etat et de la Mairie de Paris. Le Maire indique qu'elle va saisir dans les prochains jours le Préfet de la Région d'Île-de-France à ce sujet.

Annexe 1**Liste des rues concernées par le périmètre rouge durant les épreuves des JOP****Secteur Gros Caillou :**

- Quai Jacques Chirac, entre le métro Bir-Hakeim et l'avenue de la Bourdonnais
- Avenue de Suffren
- Rue Buenos-Ayres
- Avenue Octave Gréard
- Avenue Charles Floquet
- Rue du Général Lambert
- Avenue du Docteur Brouardel
- Avenue Joseph Bouvard
- Avenue du Général Tripiet
- Rue Champfleury
- Avenue du Général Détrie
- Rue Jean Carries
- Place Joffre
- Avenue de la Bourdonnais
- Avenue Frédéric Le Play
- Avenue Emile Deschanel
- Rue Savorgnan de Brazza
- Rue de Belgrade
- Rue Marinoni
- Avenue Barbey d'Aurevilly
- Avenue Emile Pouvillon
- Avenue Elisée Reclus
- Avenue Silvestre de Sacy
- Rue de l'Université, entre l'allée Paul Deschanel du Champ de Mars et l'avenue de la Bourdonnais

Secteur Invalides :

- Rue de l'Université, entre le boulevard de la Tour-Maubourg et la Place du Palais Bourbon
- Rue Saint-Dominique, entre le boulevard de la Tour-Maubourg et la rue de Constantine
- Quai d'Orsay, entre le boulevard de la Tour-Maubourg et la rue Robert Esnault-Pelterie
- Avenue de la Motte-Picquet, entre la rue Fabert et le boulevard de la Tour-Maubourg
- Rue de Grenelle, entre le boulevard des Invalides et le boulevard de la Tour-Maubourg
- Rue Fabert
- Rue de Constantine
- Rue Robert Esnault-Pelterie

Annexe 2
Liste des rues concernées par le périmètre bleu durant les épreuves des JOP

Secteur du Gros Caillou et de l'Ecole Militaire

- Avenue de Lowendal
- Avenue Duquesne, entre l'avenue de Lowendal et la place Joffre
- Avenue Bosquet
- Rue du Champ de Mars
- Rue Bosquet
- Passage de la Vierge
- Rue Augereau
- Rue du Gros Caillou
- Rue de l'Exposition
- Passage de l'Union
- Rue de Grenelle, entre Avenue de la Bourdonnais et rue de Bourgogne
- Rue Valadon
- Square de Robiac
- Rue Cler
- Rue Duvivier
- Rue Ernest Psichari
- Square de la Tour-Maubourg
- Rue Saint-Dominique, entre Avenue de la Bourdonnais et rue de Bourgogne
- Rue Amélie
- Passage Jean Nicot
- Rue de la Comète
- Rue Pierre Villey
- Rue Malar
- Rue Jean Nicot
- Rue Surcouf
- Rue de l'Université, entre Avenue de la Bourdonnais et rue de Bourgogne
- Rue Desgenettes
- Avenue Robert Schuman
- Avenue Sully-Prudhomme
- Rue Henri Moissan
- Rue du Colonel Combes
- Rue Cognacq-Jay
- Rue Sédillot
- Rue Dupont des Loges
- Rue Edmond Valentin
- Rue du Général Camou
- Rue de Monttessuy
- Avenue Franco-Russe
- Avenue Rapp
- Cité de l'Alma
- Avenue de la Motte-Picquet, entre la place Joffre et le boulevard de la Tour-Maubourg

Secteur des Invalides :

- Rue Louis Codet
- Rue Joseph Granier
- Rue Chevert
- Rue Bougainville
- Boulevard de la Tour-Maubourg
- Place Salvador Allende
- Avenue de Tourville
- Boulevard des Invalides, entre l'avenue de Tourville et la rue de Grenelle
- Rue de Talleyrand
- Rue de Grenelle, entre le rond-point du Bleuet de France et la rue de Bourgogne
- Rue Saint-Dominique, entre la rue de Constantine et la rue de Bourgogne
- Quai d'Orsay, entre la rue Robert Esnault-Pelterie et la rue de Solférino
- Rue Aristide Briand
- Rue de Lille, entre la rue Aristide Briand et la rue de Bellechasse
- Boulevard Saint-Germain, entre le quai d'Orsay et la rue de l'Université

Annexe 3 Présentation de la Confédération des Commerçants
--

La Confédération des Commerçants de France, présidée par Francis PALOMBI, regroupe 42 organisations du commerce dont 24 Fédérations Professionnelles de branche et 17 membres associés, tous secteurs d'activité confondus.

Cela représente 450 000 TTPE et TPE indépendantes du commerce, et plus d'un million d'emplois.

La mission de la Confédération des Commerçants de France est d'agir pour une concurrence loyale entre toutes les formes de commerce physique et en ligne, de préserver le lien social, une offre de qualité et la défense des métiers. Elle œuvre au quotidien pour porter les doléances de ses adhérents indépendants et contribue à préserver la richesse que représente le commerce indépendant de proximité dans nos centres-villes.

La Confédération des Commerçants propose de redynamiser les centres-villes au travers d'un outil innovant importé tout droit du Québec : les Sociétés Coopératives d'intérêt collectif de Centre-Ville (SCIC). Les SCIC permettent de repenser la gestion des centres-villes grâce à une collaboration et un échange permanent, une cogestion entre les acteurs concernés : Mairies, les acteurs Privés (commerçants, artisans, Unions Commerciales, Professions Libérales), les acteurs Consulaires Institutionnels tels les Chambres de Commerce et industries, les Chambres des Métiers, des Associations Locales, parfois des citoyens impliqués actifs. Ce maillage, ce rassemblement de toutes les forces concernées, impliquées permet de créer un rayonnement dans la ville, et sur l'ensemble des territoires.

Francis PALOMBI soutient activement le commerce de proximité dans sa transition numérique, favorise la transmission, la succession et ainsi préserve la pérennité des métiers du commerce. La Confédération des Commerçants de France, dont il est le porte-parole, est une Organisation Professionnelle de référence nationale. Elle porte les spécificités des commerçants indépendants, des métiers auprès des pouvoirs publics, des institutions, des instances du commerce. La CDF porte et promeut ses valeurs via son site, ses actions auprès des médias, des réseaux consulaires, des réseaux sociaux et de l'Europe en tant que membre co-fondateur, aux côtés de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal, de l'Association «Les Vitrines d'Europe».